



PRIX FAMEQ

musicien éducateur de l'année

LES PRIX FAMEQ DU MUSICIEN ÉDUCATEUR DE L'ANNÉE

Partenaire : FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTRÉAL

Le prix FAMEQ de l'enseignant de l'année vise à reconnaître le travail dédié et acharné des musiciens éducateurs au Québec qui aident à garder la musique vivante à l'école. Trois prix seront remis annuellement, soit un pour chaque niveau du primaire et du secondaire ainsi qu'un troisième pour un nouvel enseignant. Le prix sera remis à un musicien éducateur qui a eu un impact sur la vie de ses étudiants et contribué à l'avancement de l'éducation musicale dans sa communauté. Pour la première année, les gagnants se verront remettre un certificat encadré ainsi qu'une bourse de 500 \$ remis par le Festival International de Jazz de Montréal.

Cadre d'organisation – questions et réponses

1. Qui peut proposer une candidature ?

Toutes et tous peuvent proposer une candidature. Une élève actuelle ou un élève actuel, une ancienne élève ou un ancien élève, un parent, une ou un collègue, une administratrice ou un administrateur ou un membre de la collectivité peut décider de reconnaître les efforts exceptionnels d'une enseignante ou d'un enseignant en proposant son nom. Ils n'ont qu'à remplir le formulaire pour soumettre toute candidature. Les candidatures proposées pour soi-même ou des membres de la famille ne seront pas acceptées.

2. Qui peut être candidate ou candidat ?

Toute enseignante ou tout enseignant œuvrant dans les écoles élémentaires et secondaires du Québec.

3. Comment doit-on procéder ?

Remplir le formulaire électronique en ligne en inscrivant les renseignements pertinents sur l'enseignante ou l'enseignant de votre choix afin d'appuyer la candidature. Vous devrez expliquer votre choix et décrire de quelle façon la personne que vous proposez répond aux critères. Vous devrez également donner deux références appuyant la candidature dans une lettre de soutien qui fait référence aux critères. Après avoir soumis le formulaire, ce dernier sera acheminé à la Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec où un comité l'examinera. Si le formulaire est accepté, un jury, par la suite, le passera en revue. Les mises en candidatures multiples pour la même personne seront considérées comme une seule candidature. La première mise en candidature reçue sera prise en considération. Il serait préférable de fournir des lettres d'appui supplémentaires plutôt que d'envoyer de nouvelles mises en candidature.

4. Qui peut être une référence ?

Toutes et tous peuvent être cités comme référence. Vous pouvez choisir une ou un collègue qui a assisté à une classe de l'enseignante ou de l'enseignant, une ou un élève qui a bénéficié d'un appui exceptionnel, un membre de la collectivité qui a été témoin d'un acte de leadership ou toute personne connaissant le travail de l'enseignante ou de l'enseignant.

5. Qu'est-ce qu'une référence ?

Une référence est une autre personne qui appuie votre candidate ou votre candidat par une lettre de référence, jointe au formulaire de mise en candidature, qui utilise les critères des prix.

6. Quels sont les prix ?

Les personnes honorées seront invitées à une cérémonie de remise des prix au printemps ou à l'été, où on leur remettra un prix de 500 \$ et un certificat de reconnaissance. Leur école recevra également un certificat de reconnaissance. Les lauréates et les lauréats seront présentés dans le cadre de la Revue FAMEQ et d'une campagne média. Chaque candidate et chaque candidat recevra un certificat de mise en nomination.

7. Quand va-t-on décerner les prix ?

Une cérémonie de remise des prix dévoilant le nom des personnes honorées se tiendra au printemps ou à l'été.

8. Quelle est la date limite ?

La date limite pour poser toute candidature est le 31 avril 2008 à minuit. Le site Web cessera d'accepter les candidatures après cette date limite.

Processus de sélection

La candidature des enseignantes et enseignants doit être proposée par des élèves, des parents et des collègues qui ont chacune et chacun une histoire unique à raconter pour illustrer la façon dont la personne candidate travaille pour motiver, mettre au défi et inspirer les élèves, la façon dont elle donne inlassablement de son temps, se dévoue et accorde la priorité aux besoins des élèves. La date limite pour soumettre une candidature est le 31 avril 2007. Tous les documents à l'appui doivent être reçus au plus tard à cette date. Une présélection d'un maximum de 10 dossiers par prix sera fait. Le jury fera son choix parmi cette sélection.

9. Qui sont les juges ?

Les candidatures sont acheminées par voie électronique à la Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec. Un comité formé d'enseignantes et d'enseignants passera en revue les formulaires et dressera une liste restreinte pouvant compter jusqu'à 10 candidatures par catégorie qui seront examinées par le jury. Le jury sera composé de représentantes et de représentants de la Fédération et du milieu de la musique.

10. Qui décerne le prix ?

La Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec et les commanditaires sont heureux de reconnaître et de célébrer l'excellence en matière d'enseignement en commanditant ce programme.

11. Je désire soumettre une candidature. Comment dois-je procéder ?

Il suffit de remplir le formulaire de mise en candidature en expliquant ce qui fait de votre candidate ou de votre candidat une personne exceptionnelle au moyen de lettres d'appui de deux autres références en vous assurant quelles renvoient toutes aux critères. Des documents justificatifs supplémentaires, comme des attestations, des échantillons de travail des élèves, des enseignantes ou des enseignants, peuvent être envoyés avant la date limite avec une copie de la confirmation de la mise en candidature électronique à l'adresse suivante : Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec, 779, rue de l'Épée, Outremont (Québec) H2V 3V1. Vous devrez également indiquer les coordonnées de votre candidate ou de votre candidat, ainsi que le nom de son école et de sa commission scolaire.

12. Quels sont les critères ?

Ces prix visent à souligner le travail des enseignantes et des enseignants qui :

- donnent le goût de la musique à leurs élèves;
- utilisent des méthodes d'enseignement novatrices, conçoivent des programmes créatifs et élaborent des expériences éducatives captivantes pour les élèves québécois et québécoises ;
- engagent les élèves dans le processus d'apprentissage, tout en provoquant leur enthousiasme en les encourageant à viser plus haut, à élargir leurs horizons et à améliorer leur potentiel d'apprentissage;
- suscitent le partage des ressources collectives et individuelles au sein des écoles de notre province ;
- encouragent l'utilisation créative de la technologie en salle de classe; et
- témoignent de leur engagement personnel à l'endroit de l'acquisition continue du savoir.

Les enseignantes proposées et les enseignants proposés démontreront les habiletés et caractéristiques décrites dans les critères mentionnés. De plus, le prix décerné à l'enseignante débutante ou à l'enseignant débutant prendra en considération :

- la volonté d'apprendre et de mettre au point les nouvelles connaissances, ainsi que de recueillir l'avis des collègues et d'agir en conséquence.

Le comité des prix de la FAMEQ examinera les candidatures et dressera une courte liste de candidates et de candidats que le jury du Prix FAMEQ passera en revue.

13. Qui peut se classer parmi le personnel enseignant débutant ?

Les personnes qui enseignent depuis cinq ans et moins.